

Réunion de la Commission de Venise

Point 7 de l'ordre du jour – Coopération avec le Congrès

Discours de Jean-Claude Frécon, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Venise, 14 octobre 2016

Monsieur le Président, chers membres de la Commission de Venise, chers collègues,

Je suis particulièrement heureux d'être ici aujourd'hui. C'est pour moi l'occasion de vous faire un très bref bilan de ce qui a donné lieu à un renforcement de la coopération entre nos deux organes au cours de ces deux dernières années.

J'ai toujours été convaincu de la pertinence d'une telle coopération et je me félicite de la dimension que cette coopération a prise.

J'espère qu'elle se renforcera encore dans les années à venir.

Nos deux instances ont coopéré étroitement sur le chapitre décentralisation en Ukraine et je pense que le travail qui a été accompli a été utile aux autorités ukrainiennes. Alain Delcamp qui est le conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles nous a apporté, de ce point de vue, une contribution utile aux travaux menés par le rapporteur du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Ukraine, Marc COOLS.

L'ancien président de la Commission de Monitoring, Philippe RECEVEUR, qui est lui-même un constitutionnaliste a fait en sorte que les travaux de sa Commission porte un intérêt tout particulier sur la dimension constitutionnelle des réformes de décentralisation en cours dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, et tout particulièrement en Ukraine.

C'est d'ailleurs pourquoi les feuilles de route qui ont été signées par les autorités nationales des pays ayant fait l'objet d'un post-monitoring contiennent quasiment toutes des dispositions relatives à des révisions constitutionnelles et des références aux travaux de la Commission de Venise.

Au-delà de ces aspects, la Commission de Monitoring a invité un des membres de la Commission de Venise, M. HELGESEN, à venir présenter, à l'occasion de sa réunion de juin, la liste des critères de l'état de droit que votre commission a adopté en mars dernier.

La Commission a estimé qu'il s'agissait d'un document clef parmi les standards du Conseil de l'Europe et a donc décidé d'élaborer un projet de résolution pour soutenir ce document et le promouvoir. Ce projet de résolution a été approuvé par la Commission le 26 septembre dernier et sera soumis à adoption le 21 octobre lors de la prochaine session plénière du Congrès.

C'est, je trouve, un projet de résolution qui s'inscrit complètement dans le cadre de notre coopération et je suis confiant que les membres du Congrès soutiendront et adopteront ce texte.

En ce qui concerne les activités de la Commission de Monitoring, je vous informe que des délégations du Congrès ont récemment observé les élections locales en Serbie, en Arménie et en Bosnie-Herzégovine. Tous ces pays sont concernés par la question récurrente des électeurs résident *de facto* à l'étranger mais toujours inscrits sur les listes électorales. Pour prolonger la réflexion sur ce sujet, la Commission de Monitoring envisage de présenter, en 2017, un rapport sur le droit de vote des migrants, réfugiés et personnes déplacées internes au niveau local et régional.

En ce qui concerne les observations de 2017, nous avons été invités à observer les élections locales en Finlande. Pour ce qui concerne le reste de l'année vous le savez nous sommes tributaires des invitations à observer que nous recevons, et pour l'instant nous sommes dans l'attente de celles-ci. Nous vous donnerons plus d'information lors d'une de vos prochaines réunions.

En ce qui concerne le programme de monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, la Commission de Monitoring poursuit son programme chargé et a prévu 11 visites pour 2017. Je ne vous citerai pas tous les pays concernés mais j'ai la liste avec moi si certains d'entre vous sont intéressés. La Commission souhaite également maintenir ses efforts de dialogue auprès des cours suprêmes pour contrer cette tendance que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avait qualifié en mai dernier de « nationalisme législatif », une tendance que nous avons également constatée dans certains pays qui n'appliquent pas la Charte européenne de l'autonomie locale au prétexte de dispositions « trop vagues ».

C'est une tendance assez marquée, mon propre pays la France est d'ailleurs concerné aussi. Je sais que le Président de la Commission de Monitoring, M. RECEVEUR, avait déjà abordé cette question ici. Nous continuerons donc ce travail de sensibilisation à l'occasion de nos visites de monitoring et j'espère que nous en tirerons des effets positifs. J'arrive moi-même à l'issue de mon mandat. Un Président ou une Présidente sera élu ce mois-ci lors de notre session. Je suis donc tout particulièrement heureux de conclure mon mandat par ma présence ici au sein de votre Commission. Voilà Monsieur le Président chers membres de la Commission de Venise pour ce compte rendu.

Je vous remercie pour votre attention.